



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/205

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : URBANISME 3

Objet : CESSION PARTIELLE
DE LA PARCELLE
COMMUNALE CADASTRÉE
B N°261 - LE FONTENIL

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;
BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles,
MARCELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA
Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND
Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

La Commune est propriétaire de la parcelle B n°261, appartenant au domaine privé communal, située au Fontenil en zone N - zone naturelle, et dont la contenance est de 22 535 m².

La commune a été saisie par un particulier qui souhaite acquérir une partie de cette parcelle communale située le long du canal "De La Poule", pour y stocker du bois.

L'emprise de cette acquisition jouxtant leur propriété (parcelle B 308) concerne environ 40m².

Après consultation et accord du gestionnaire du canal, la servitude longeant le canal sera conservée avec des prescriptions à notifier dans l'acte de vente, à savoir :

- des travaux forestiers pourront être réalisés sur et à la lisière de l'emprise concernée, à condition de ne pas dégrader, ni boucher le canal,
- cette nouvelle parcelle devra être utilisée uniquement comme aire de stockage, sans construction nouvelle,
- le nouveau propriétaire aura obligation de servitude sur le canal, nécessitant de laisser environ 1 m de libre tout le long du canal sans stockage, sans barrière et clôture, afin d'en permettre l'accès, et pour des raisons de morphologie du terrain, d'entretenir les deux rives du canal le long de sa parcelle cadastrée B n°308,

Vu l'évaluation du Service des Domaines en date du 11/08/2017,

Considérant que cette emprise de la parcelle B n°261 n'est d'aucune utilité pour la Commune,

Considérant que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage, etc...).

Considérant l'accord du demandeur à ces conditions donné en date du 31 août 2017,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la cession d'une emprise d'environ 40 m², à prélever sur la parcelle communale cadastrée B n°261, pour un montant de 80€ (quatre-vingt euros),
- De préciser que cette cession ne pourra s'effectuer qu'avec les prescriptions ci avant mentionnées, au regard du canal "De La Poule" mitoyen,
- De préciser qu'un document d'arpentage sera nécessairement établi,
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage etc...)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom, et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Éric PEYTHIEU)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

20 DEC. 2017

**Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services**

Eric DUBOIS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

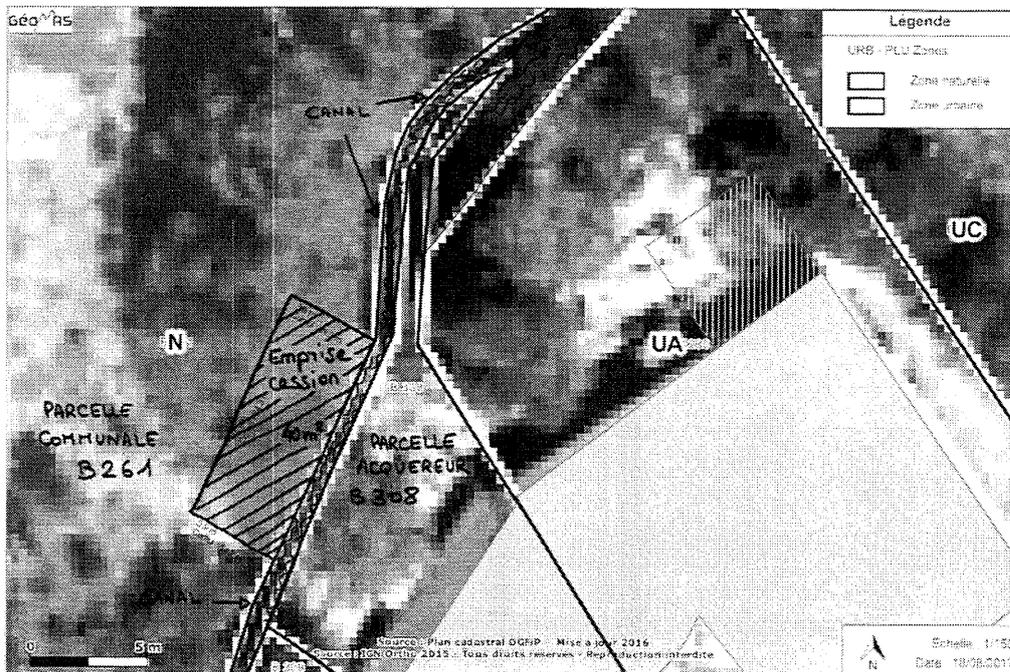
Le Maire,
Gérard FROMM



CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2017
PIÈCE ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 3 N° DEL 2017.12.13/205

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE B N°261 - LE FONTENIL

PLAN PROCHE :



PLAN GENERAL :

